



QUERCY - GARONNE

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le 21/06/2022
ID : 082-228200010-20220524-CP2022_05_52-DE



Convention de Partenariat Conseil Départemental 82 - Al País de Boneta

Entre :

- le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne représenté par son Président, Monsieur Michel WEILL

d'une part,

Et :

- l'Association « Al País de Boneta » représentée par son Président, Monsieur Serge CHEVAL, association régie par la loi du 01 juillet 1901,

d'autre part.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, compte tenu des orientations de la politique départementale en matière d'environnement et de développement durable, entend instaurer un partenariat avec les associations qui œuvrent dans ce secteur d'activité et notamment avec l'Association « Al País de Boneta ».

ARTICLE 1er :

Le Conseil départemental s'engage à soutenir financièrement l'objectif général de l'Association « Al País de Boneta ».

ARTICLE 2 :

Pour 2022, l'aide financière du Conseil départemental à la réalisation de l'objectif de l'Association s'élève au total à 44 000 €.

Elle sera créditée au compte de l'Association, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur, en un seul versement ou par règlement d'acomptes sur demande écrite déposée auprès du Conseil départemental.

Les actions présentées pour 2022 portent sur :

- Service éducatif environnement :

- . 180 ateliers pédagogiques dans les écoles, collèges, lycées publics ou privés et centres de loisirs,
- . Accompagnement des équipes éducatives pour les projets environnementaux dans les établissements scolaires : projets éco/école ou éco/collège, démarche E3D, Occit'Avenir, biodiversité, déchets,
- . Animation sur les ENS (10 ateliers),
- . Créations de nouvelles animations : économie circulaire etc.

- Animation du centre de ressources :
 - . Centre de documentation et EcoMusée de Caylus,
 - . Animation de la vie associative,
 - . Communication : chronique environnementale radio (CFM), site internet.

- 9 conférences/débats et balades naturalistes :
 - . Plantes mellifères, randonnée à Parisot , Caylus, Saint-Antonin, Saint-Nicolas, méthanisation, amphibiens, nichoirs, brame du cerf.

- Préservation de l'abeille noire du Quercy et une ruche dans mon jardin :
 - . Rucher école de Caylus : 10 séances d'initiation et suivi apiculteurs amateurs. Nouveauté : récolte pollen et propolis, 5 séances élevage de reines,
 - . Animation réseau des apiculteurs
 - . Gestion du rucher,
 - . Chronique apicole avec CFM,
 - . Mois de l'abeille et 11 ans du rucher : exposition et stand aux floralies,
 - . Partenariat avec les ruchers écoles du département,
 - . Manifestations diverses : Cazals, Espinas, Saint-Antonin,
 - . Label APICITES.

- Réseau d'observation de la Loutre : conférence et sorties de terrain.

- Amélioration de la connaissance des plantes exotiques envahissantes en Tarn-et-Garonne :
 - . Animation grand public et chantier d'arrachage.

- Jardiner au naturel :
 - . 2 journées d'échanges avec réseau CPIE,
 - . 1 conférences, 1 stand floralies de Caylus, bourse aux plantes, grainothèque,
 - . Participation cercle des jardiniers, visites de jardins, échanges d'expériences et 4 ateliers pratiques : 3 ateliers et 2 visites de terrain,
 - . 4 séances d'initiation.

- Santé environnement :
 - . 3 ateliers créateurs au naturel : fabrication de produits ménagers et cosmétiques, à partir de produits naturels,
 - . 1 conférence sur les perturbateurs endocriniens.

ARTICLE 3 :

Le budget nécessaire à la réalisation du programme d'éducation à l'environnement 2021 de l'Association « Al País de Boneta » s'élève à **146 721 €** :

. Salaires, charges de personnel, déplacements :	109 771 €
. Mise à disposition biens et personnes :	14 293 €
. Charges fixes :	18 259 €
. Achats :	4 398 €

Il est financé par une subvention du Conseil départemental de € et des recettes attendues de € (35 091€ en autofinancement et 111 180 € de recettes diverses) :

. Conseil Régional Midi-Pyrénées :	42 000 €
. Conseil départemental 82 :	44 000 €
. CCQRGA :	2 000 €

. AEAG (service éducatif eau) :	16 000 €
. DREAL Midi-Pyrénées :	6 000 €
. Mairies	700 €
. Divers	930 €
. Auto-financement :	35 091 €

ARTICLE 4 :

L'Association s'engage :

- A mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs,
- A fournir un compte rendu d'exécution,
- A fournir le compte de résultats annuel,

Ces deux documents seront produits dès leur approbation en Assemblée générale,

- A faciliter le contrôle du Conseil Départemental de la réalisation des actions, notamment l'accès aux documents administratifs et comptables.

ARTICLE 5 :

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Montauban, le

Pour l'Association
« Al País de Boneta »,

Le Président,

Serge CHEVAL

Pour le Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

Le Président,

Michel WEILL